

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2013****Point 9 de l'ordre du jour****Réponse du Conseil communal à la proposition faite par M. Patric Davet, au nom du Groupe PDC/PVL, d'analyser le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter le stade de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique****1. Introduction et constats**

La zone sportive de Bouleyres existe dans sa configuration actuelle, et pour la plus grande partie des infrastructures, depuis les années septante, avec la construction du stade et de ses vestiaires. Le terrain de football de La Ronclina à La Tour-de-Trême et ses nouveaux vestiaires sont mis à disposition, depuis respectivement 1990 et 2004, tandis que l'ancien terrain date des années 1950, son éclairage de 1972 et sa buvette avec vestiaires de 1988. Sur les deux sites, des améliorations ponctuelles ont régulièrement été réalisées et les travaux d'entretien intensifiés par le biais d'un mandat de prestations confié à une entreprise spécialisée dans l'entretien des terrains de football. Vu l'accroissement fulgurant de notre population, le Conseil communal est conscient que pour répondre aux besoins de plus en plus importants et pressants des clubs, les infrastructures actuelles devraient être complétées.

Concernant uniquement le football, les vingt-cinq équipes de Bulle et les quatorze de la Tour-de-Trême, tous niveaux confondus, se partagent actuellement sept terrains en gazon naturel. Vu le taux de rotation élevé des équipes, ces derniers sont mis à rude épreuve et les conditions météorologiques locales liées à notre altitude n'arrangent pas la situation.

**2. Analyse et conclusion**

Fort de ce constat, le Conseil communal a approché l'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin pour une analyse des besoins au regard des effectifs et du nombre d'équipes de nos deux clubs de foot.

Selon leur conclusion, deux solutions sont envisageables :

1. Quatre terrains naturels et deux autres synthétiques ou
2. Cinq terrains naturels, dont un avec un excellent drainage + un éclairage et un autre synthétique.

Un terrain synthétique coûte trois fois plus cher à l'investissement qu'un terrain naturel. Le coût de réalisation de deux terrains synthétiques s'élève ainsi à environ deux millions de francs.

L'expérience démontre toutefois que ce type de surface, malgré un coût initial important, se révèle intéressant à moyen terme, même en considérant le renouvellement du tapis, approximativement tous les 15 ans (env. Fr. 500'000.--/terrain). Du fait d'un nombre d'heures d'utilisation plus important, le coût par heure est en moyenne de Fr. 48.--, en regard de Fr. 135.-- pour une surface naturelle. En effet, les jours d'utilisation passent de 150 à env. 350 par année selon l'altitude et l'enneigement, et les heures d'utilisation de 500 à 1'500 par an.

La réalisation de terrains synthétiques permet par ailleurs de moins solliciter les terrains en gazon naturel durant la mauvaise saison et d'économiser ainsi certains frais relatifs à leur entretien.

Il y a également lieu de relever que les terrains synthétiques sont très demandés en période de mauvaises conditions météorologiques et peuvent ainsi générer des revenus.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'un gazon synthétique exige aussi de fréquentes interventions, à savoir et de façon non exhaustive :

- Inspection, nettoyage, brossage du terrain et élimination des mauvaises herbes, vérification des joints de collage et ligne de jeux, travaux annuels de régénération, élimination des taches, déneigement, complément de remplissage de gomme, etc. (environ Fr. 49'000.--).
- Mise en place de 7 à 8 tonnes de granules par an pour éviter une usure prématurée (environ Fr. 8'000.--).
- Achat d'un engin de déneigement spécifique pour éviter le gel de la surface (coût unique d'environ Fr. 9'000.--).
- Frais d'arrosage régulier à l'eau 2 à 3 fois par jour, indispensable en été pour le refroidissement des tapis car ces surfaces captent fortement le rayonnement solaire.

Nous relevons que le Conseil communal a inscrit dans le cadre de la planification financière 2013-2017 la réalisation de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique. Ce projet sera présenté en temps opportun au Conseil général pour l'octroi des crédits nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil communal tient encore à rappeler qu'il va prochainement lancer la procédure pour la réalisation du MEP de la zone sportive de Bouleyres, selon le crédit accordé le 17 décembre 2012 par le Conseil général. Il saisira cette opportunité pour planifier l'implantation de l'ensemble des futures infrastructures sportives.

**Par ce message, le Conseil communal estime avoir ainsi répondu à la proposition faite par M. Patric Davet d'analyser le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter le stade de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique. Comme il se doit, il ne manquera pas l'occasion d'informer le Conseil général de l'avancement du MEP de la zone sportive de Bouleyres et de la planification de la réalisation d'un ou deux terrains synthétiques en fonction des investissements à consentir dans les années à venir.**

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire général**

**J.-M. Morand**

**Le Syndic**

**Y. Menoud**